

# L'EMPRUNT PAS A PAS : COMPRENDRE, CHOISIR, DECIDER

Intervenant : Sylvie CALIN du CFMEL

- I- Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt**
- II- Choisir en connaissance de cause : les caractéristiques d'un emprunt**
- III – Gérer sa dette au quotidien : suivi, risques et outils pratiques**
- IV- Questions-réponses et rappel des points clés**

### A QUOI SERT UN EMPRUNT ?

L'emprunt et la dette véhiculent souvent une image négative pour plusieurs raisons :

- Endettement perçu comme un risque qui limite la capacité d'investissement ultérieure
- Crainte d'être accusé de mauvaise gestion
- Impact sur les générations futures
- Image de dépendance
- Communication et perception

**POURTANT** l'emprunt est un **LEVIER STRATEGIQUE** qui permet d'investir dans l'avenir et d'améliorer la qualité de vie des citoyens :

- Il est complémentaire des autres sources de financement que sont les subventions, la fiscalité, l'autofinancement ;
- Lorsqu'il est utilisé de manière responsable et dans une stratégie financière cohérente, c'est un outil utile pour **lisser les efforts financiers dans le temps** et **optimiser votre capacité d'investissement**



## I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal

### MAIS QUE PEUT-ON FINANCER ?

**La règle d'or**

**Article 1612-4 du CGCT**

**Une collectivité territoriale ne peut emprunteur que pour financer des dépenses d'investissement, jamais pour le fonctionnement.**

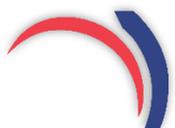
### Exemples

#### Emprunt autorisé pour :

- Construire une école
- Rénover une voirie
- Acheter un bâtiment
- Moderniser les réseaux...

#### Emprunt interdit pour :

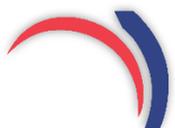
Payer les salaires et les agents  
Couvrir les factures d'électricité ou de téléphonie  
Compenser un déficit de fonctionnement



## POURQUOI CETTE REGLE ?

### La règle d'or

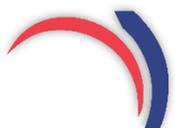
- Garantir l'équilibre budgétaire structurel de la collectivité
- Eviter que les générations actuelles fassent peser sur les générations futures le poids des dépenses courantes sans valeur durable
- Impose une discipline financière et protège contre les dérives de gestion



**I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal**

**COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?**

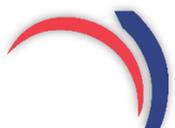
**La réponse en 6 étapes :**



## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 1- Apprécier la dynamique d'évolution des produits et charges de fonctionnement

- Marges de manœuvre fiscales
- Services apportés à la population
- Optimisation des recettes et des dépenses de ces services
  - Evolution des charges de personnel
- Dépenses de fonctionnement supplémentaires générées par mes investissements



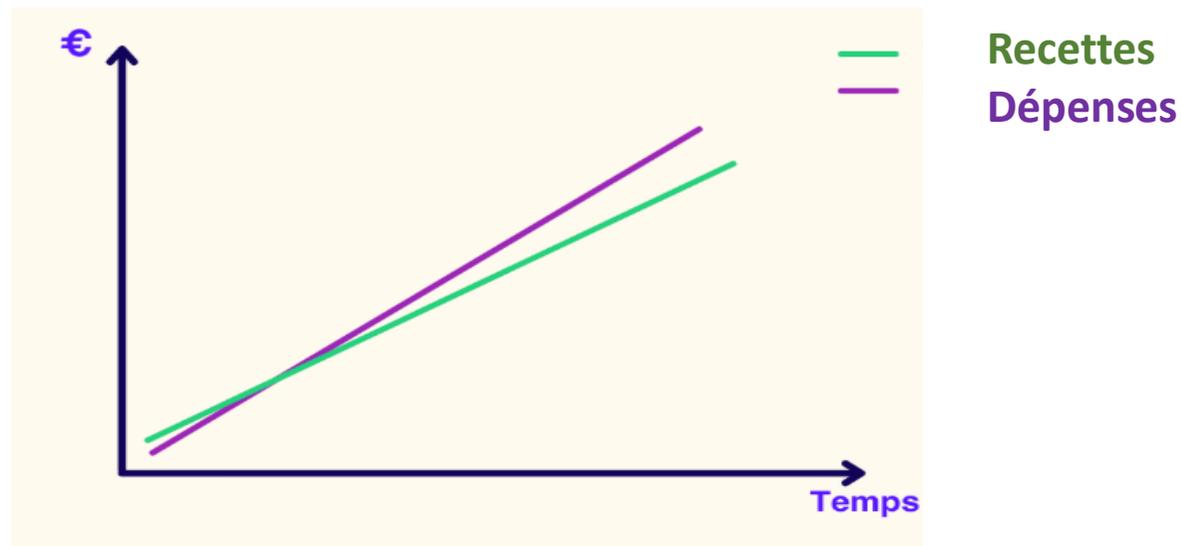
## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 2- Déterminer mon niveau d'épargne et son évolution

Du niveau d'épargne va dépendre la faisabilité des projets d'investissement

→ Il faut éviter **L'EFFET DE CISEAUX**

**C'est-à-dire une croissance des dépenses supérieures à celle des recettes**



# I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal

## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

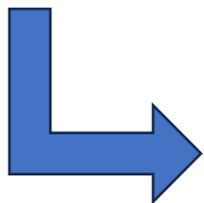
### 2- Déterminer mon niveau d'épargne et son évolution

EPARGNE DE GESTION

RECETTES DE GESTION - DEPENSES DE GESTION

EPARGNE BRUTE

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



L'épargne brute conditionne votre capacité d'investissement. Or, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un **EFFET DE LEVIER** important : 1€ d'épargne brute permet de financer 1 € d'annuité de dette et d'emprunter 10 €.

EPARGNE NETTE

EPARGNE BRUTE – **AMORTISSEMENT DU CAPITAL**



Mais attention, il me faut **conserver une épargne nette positive** qui va évoluer en fonction des paramètres de ma section de fonctionnement et de ma gestion de la dette

## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 3- Connaître mon endettement

Quels sont les engagements actuels de ma collectivité en terme d'endettement ?  
Quel est le profil d'extinction de ma dette ?

DETTE/HABITANT

ENCOURS DE DETTE/POPULATION

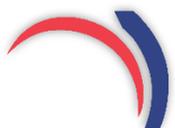
C'est un élément qui est regardé et dont il faut tenir compte mais il ne permet pas à lui seul d'apprécier la capacité de la collectivité à investir. Peuvent coexister un niveau d'endettement par habitant élevé avec des niveaux d'épargne très positifs.

CAPACITE DE  
DESENDETTEMENT

ENCOURS DE DETTE/EPARGNE BRUTE

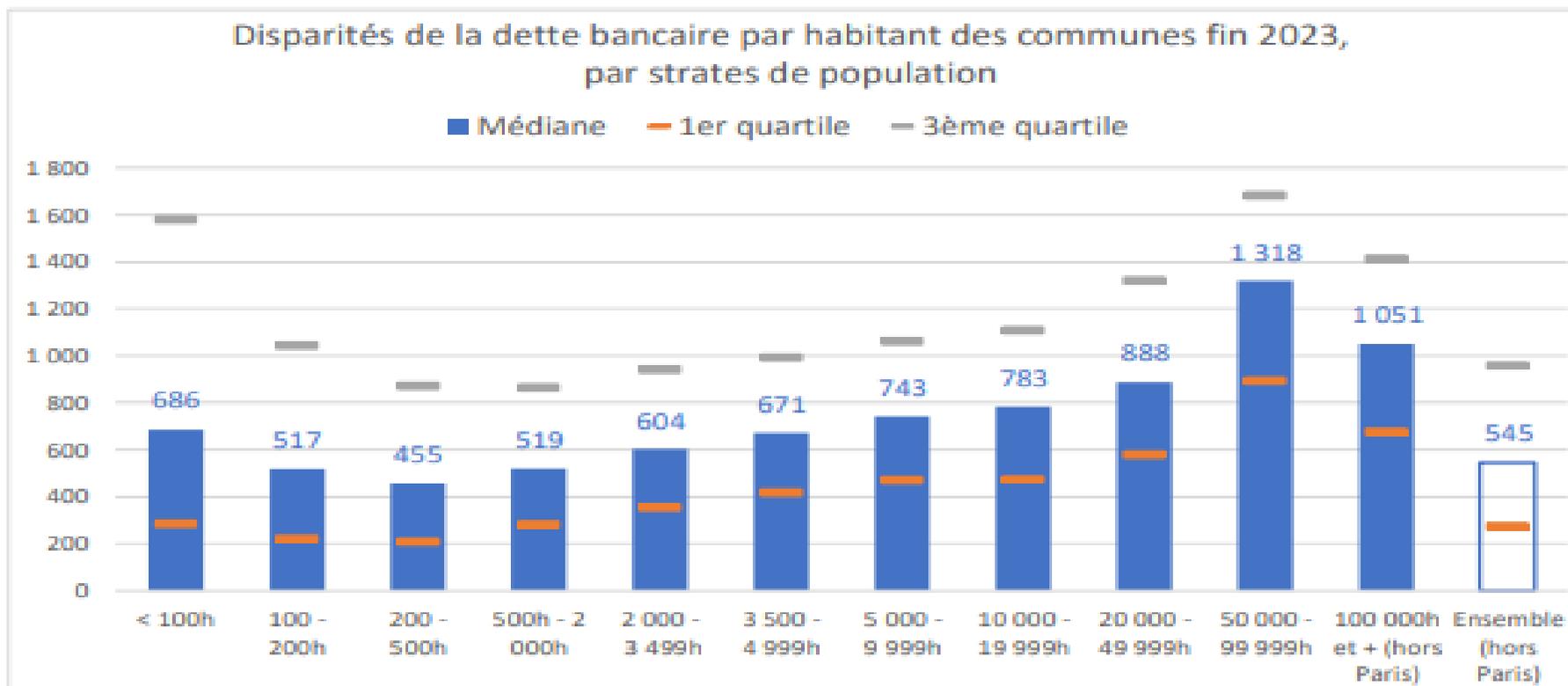
**INDICATEUR INCONTORNABLE** qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute l'épargne brute dégagée.

**CD recommandée : ne pas dépasser 10- 12 ans**



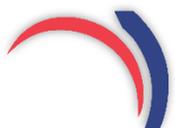
## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 3- Connaître mon endettement



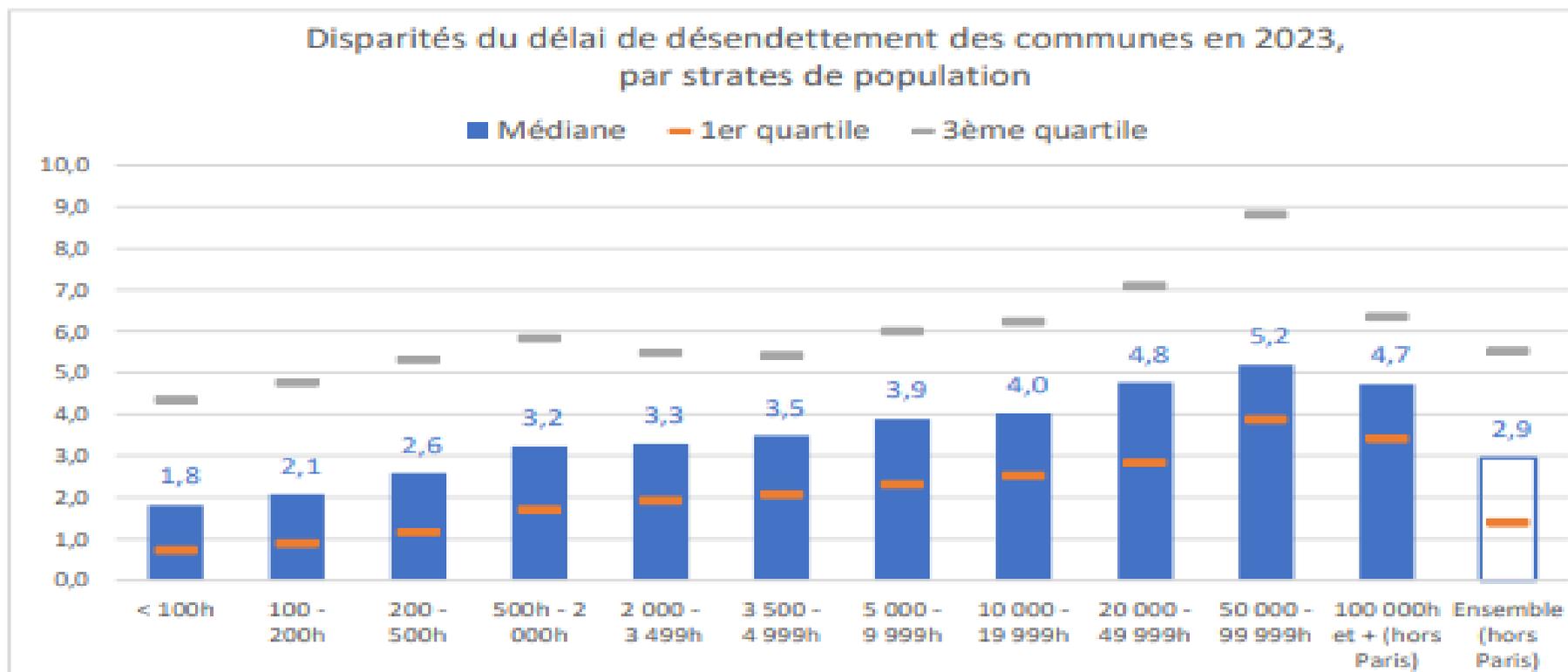
Source : traitement OFGL, données DGFIP (budgets principaux et annexes consolidés), hors communes ne portant aucune dette bancaire

Après avoir classé, au sein de chaque strate, de manière croissante les communes en fonction de leur encours de dette bancaire par habitant, le 1er quartile est la valeur en dessous de laquelle se trouvent 25% des communes et le 3ème quartile est la valeur en dessous de laquelle se trouvent 75% des communes. La médiane est la valeur pour laquelle on compte autant de communes au-dessus qu'en dessous.



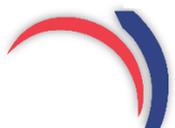
## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 3- Connaître mon endettement



Source : traitement OFGL, données DGFIP (budgets principaux et annexes consolidés), hors communes ne portant aucune dette bancaire

Après avoir classé, au sein de chaque strate, de manière croissante les communes en fonction de leur délai de désendettement, le 1er quartile est la valeur en dessous de laquelle se trouvent 25% des communes et le 3ème quartile est la valeur en dessous de laquelle se trouvent 75% des communes. La médiane est la valeur pour laquelle on compte autant de communes au-dessus qu'en dessous.



# I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal

## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

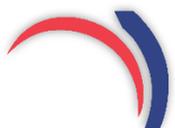
### 3- Connaître mon endettement

#### Le profil d'amortissement de l'extinction de votre encours

Editer le profil d'extinction de votre dette actuelle vous permet de voir si des opportunités d'endettement existent.

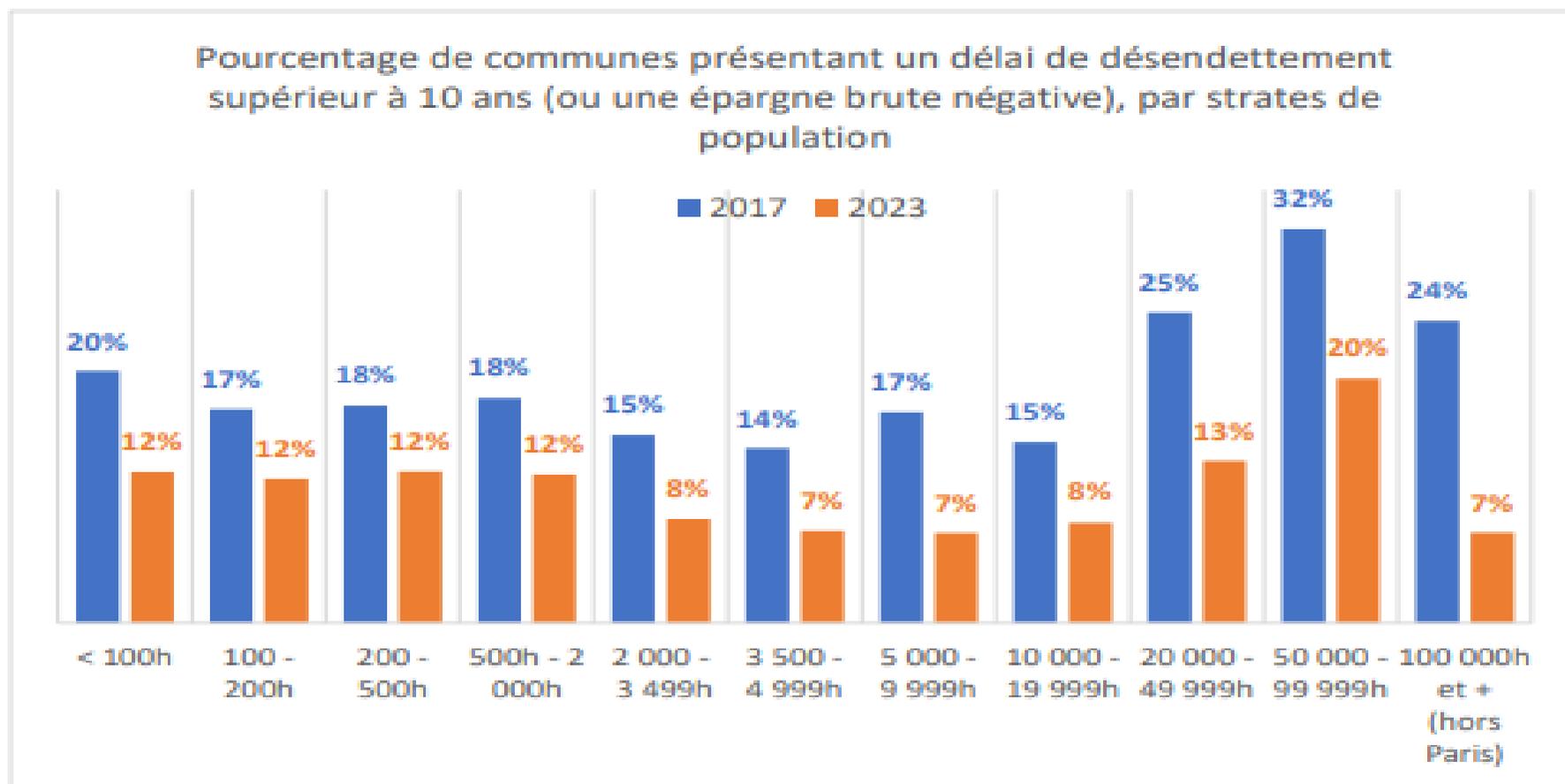


Possibilité de rééchelonner

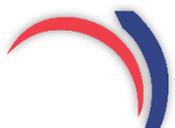


## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 2- Déterminer mon niveau d'épargne et son évolution



Source : traitement OFGL, données DGFIP (budgets principaux et annexes consolidés), hors communes ne portant aucune dette bancaire



## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 4- Connaître mon fonds de roulement, mon besoin en fonds de roulement, ma trésorerie



Qu'est ce qu'un bilan comptable ?

Fonds De Roulement (réserves disponibles) =  
Fonds propres + dettes LT – Total actif immobilisé  
Budgétairement → FDR = somme des excédents  
définitifs de la collectivité

Besoin en Fonds de Roulement (dépenses à  
prévoir) =  
Actif circulant (hors disponibilité) - Dettes CT et  
comptes de régularisation  
Budgétairement → BFR = excédent des recettes à  
recouvrer sur les restes à payer

La Trésorerie =  
FDR - BFR  
→ Sommes d'argent mobilisables à CT  
(disponibilités à vue)

**HAUT DE BILAN =**  
éléments stables et  
durables de l'actif et du  
passif

**BAS DE BILAN =** éléments  
de passif et d'actif à court  
terme.

# I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal

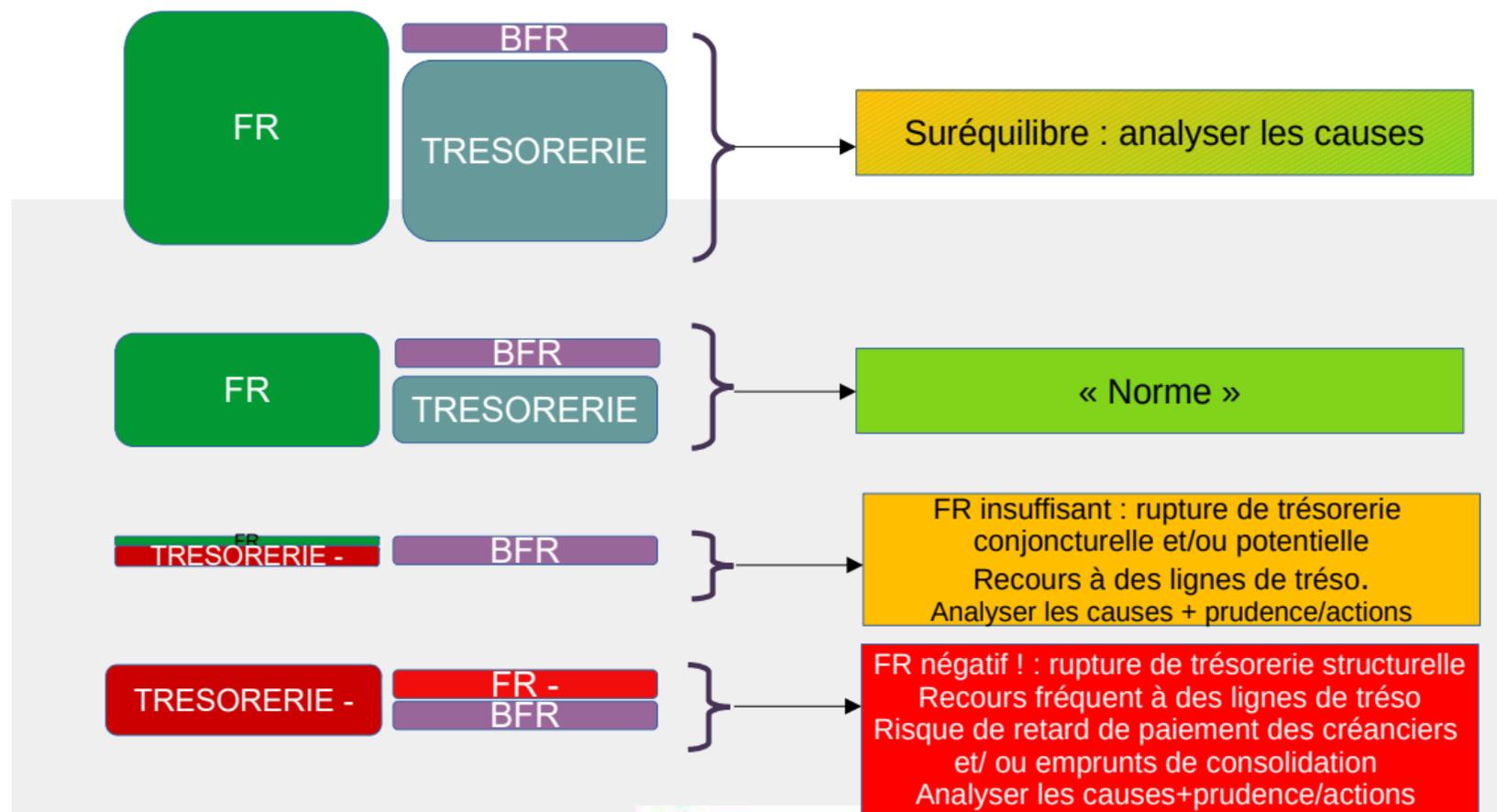
## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 4- Connaître mon fonds de roulement, mon besoin en fonds de roulement, ma trésorerie



#### II- Le fond de roulement (FR) ou fond de roulement net global (FRNG)

##### 4 typologies de situations financières

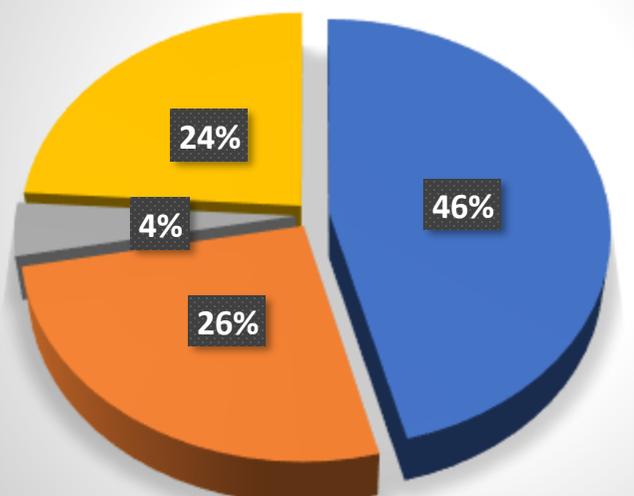


## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### 5- Déterminer mon plan de financement

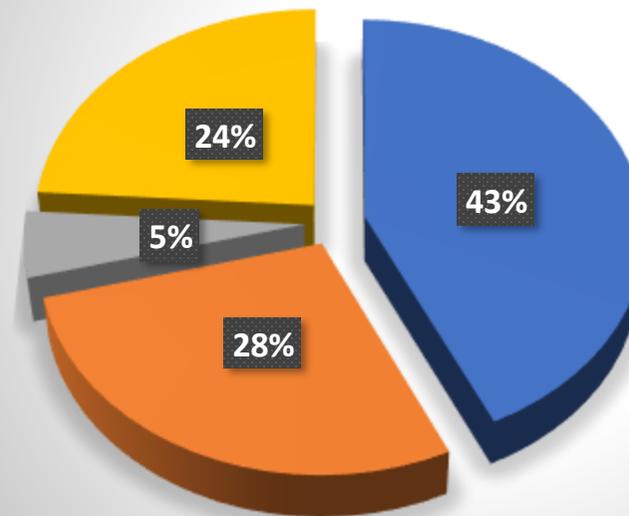
Le plan de financement permet l'identification des recettes possibles, la prise en compte de l'échelonnement des versements afin de déterminer le niveau d'emprunt et/ou de prêt(s) relais.

#### Financement 2019 des investissements communaux



■ Subventions et participations ■ Epargne nette  
■ Prélèvement sur trésorerie ■ Emprunts

#### Financement prévisionnel 2024 des investissements communaux



■ Subventions et participations  
■ Epargne nette  
■ Prélèvement en trésorerie  
■ Emprunts

## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

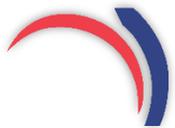
### 6- Synthétiser ces éléments pour apprécier mes marges de manœuvre finales

**1- Ma situation financière actuelle : forces et faiblesses pour investir sereinement**

→ [OFGL : Votre analyse financière comparative](#)

**2- Ma situation financière future : construire sa prospective et définir sa stratégie financière**

→ Mes ressources internes avec l'aide des CDL, l'assistance financière CFMEL, cabinets de consultant



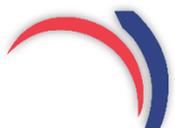
# I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal

## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### Exemple

#### 1 – Dynamique d'évolution de mes dépenses et recettes de fonctionnement

	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019	Moyenne
<b>Recettes réelles fonct.</b>	<b>3,1%</b>	<b>5,2%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>10,4%</b>	<b>4,2%</b>
70- Ventes de produits / prestations de service	11,2%	-4,7%	-89,1%	917,4%	208,7%
73- Impôts et taxes	14,4%	-10,6%	16,1%	8,2%	7,0%
74- Dotations, participations et subventions	-7,8%	23,6%	-8,6%	1,4%	2,1%
75/76/77/014/Divers - Autres recettes	83,6%	14,5%	-49,8%	-57,0%	-2,2%
<b>Dépenses réelles fonct.</b>	<b>-1,4%</b>	<b>3,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,3%</b>
60- Achats et variation de stocks	-8,4%	-25,9%	45,8%	-31,7%	-5,1%
61- Services extérieurs	10,7%	-20,2%	77,5%	-1,6%	16,6%
62- Autres services extérieurs (hors 621)	32,0%	13,4%	-64,8%	123,6%	26,0%
012- Charges de personnel	2,7%	3,6%	-7,1%	3,4%	0,7%
65- Autres charges de gestion courante	-25,3%	38,0%	-8,9%	42,7%	11,6%
63/66/67/022/739- Autres dépenses	17,2%	122,8%	-24,5%	-26,6%	22,2%



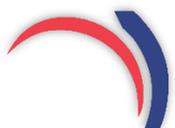
# I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal

## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### Exemple

#### 2 – Déterminer mes niveaux d'épargne

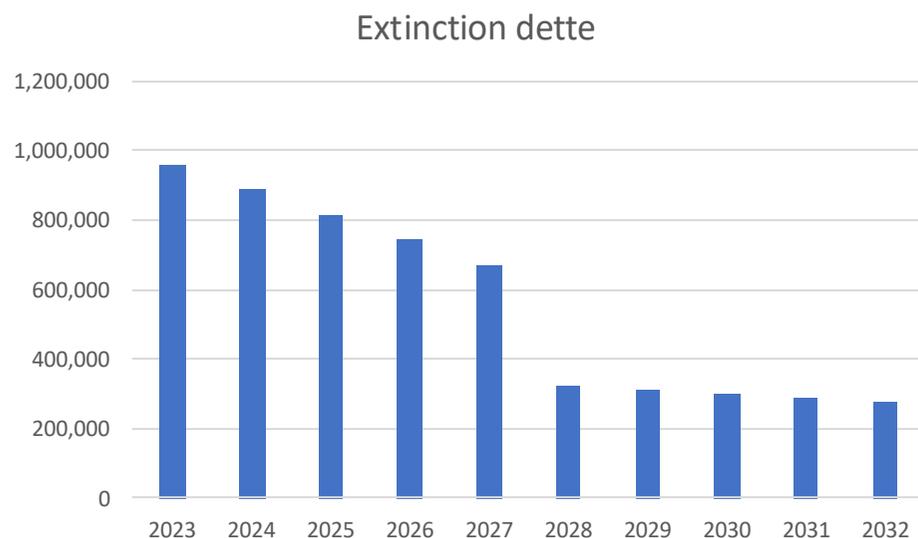
Epargne de GESTION hors éléments excep.	412 470	472 447	514 258	477 665	617 551
<b>Intérêts de la dette</b>	<b>22 112</b>	<b>20 778</b>	<b>18 600</b>	<b>21 318</b>	<b>20 025</b>
Stock	22 112	20 778	18 600	21 318	20 025
<i>Nouveaux emprunts</i>					
<b>Epargne brute</b>	<b>390 358</b>	<b>451 669</b>	<b>495 657</b>	<b>456 347</b>	<b>597 526</b>
<b>Amortissement de la dette</b>	<b>49 773</b>	<b>50 374</b>	<b>56 541</b>	<b>69 578</b>	<b>70 228</b>
Stock	49 773	50 374	56 541	69 578	70 228
<i>Nouveaux emprunts</i>					
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>340 585</b>	<b>401 295</b>	<b>439 116</b>	<b>386 769</b>	<b>527 298</b>



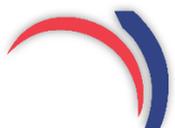
## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### Exemple

### 3 – Connaître mon endettement



	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement (Encours/Ep.brute)	2,1	1,7	2,2	2,3	1,6
Endettement budget ville/Habitant (euros)	394	369	537	503	469



# I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal

## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### Exemple

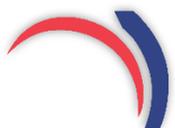
#### 4- Connaître mon FDR, BFR, trésorerie

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	8 006,64
Subventions d'investissement versées	153,25	Neutralisations et régularisations	-149,81
Autres immobilisations incorporelles	218,58	Réserves	6 694,54
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	330,89
Terrains	1 755,35	Résultat de l'exercice	630,19
Constructions	4 810,80	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	5 172,45	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>15 512,45</b>
Réseaux divers	994,91	<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	894,88	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	449,39	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	888,39
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	466,16	Dettes financières et autres emprunts	163,92
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>3,41</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>1 052,30</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>14 919,18</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23,94
Stocks		Autres dettes non financières	549,99
Créances	21,75	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>573,93</b>
Trésorerie	2 197,76	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 219,51</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>1 626,23</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>17 138,69</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>	<b>17 138,69</b>

FR = (15512,45+1052,3)-14919,18 = 1 645,57 (milliers d'euros)

BFR = 21,75-(23,94+549,99) = - 552,18 (milliers d'euros)

Trésorerie = 1 645,57- (-552,18) = 2 197,75



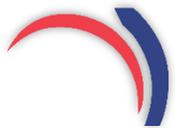
## COMMENT SAVOIR SI MA COLLECTIVITE PEUT EMPRUNTER ?

### Exemple

#### 5- Déterminer mon plan de financement

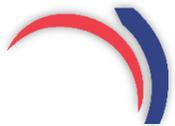
Réhabilitation Maison X	841 661 euros
DETR+Fonds vert	171 500 euros
FCTVA	151 490 euros
Subvention Départ.	30 000 euros
Reste à financer	488 671 euros

**Alors, vous emprunteriez ? Si oui, combien ?**



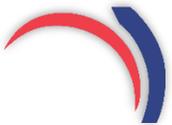
## EN RESUME

La capacité d'emprunt va dépendre de la situation financière de la collectivité :



## EN RESUME

**Le recours à l'emprunt doit respecter le principe de l'équilibre réel du budget. Il ne doit pas masquer une situation financière déséquilibrée ni conduire à un endettement excessif, au risque de fragiliser la capacité d'autofinancement.**



## **QUELLES PROCEDURES JUSQU'À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT ?**

**L'emprunt apparaît en recettes d'investissement dans le budget primitif et le compte administratif (article 164...)**

**Les pouvoirs de l'assemblée délibérante peuvent être délégués pour tout ou partie à l'autorité exécutive de la collectivité.**

**Plusieurs étapes doivent nécessairement intervenir avant la signature du contrat de financement.**



## **QUELLES PROCEDURES JUSQU'À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT ?**

### **ETAPE 1 : DELEGATION DE POUVOIR A L'EXECUTIF**

**Les exécutifs locaux peuvent disposer d'une délégation de compétence pour contracter des emprunts nouveaux, gérer la dette existante, mettre en œuvre une ou plusieurs lignes de trésorerie et prendre ainsi des DECISIONS permettant une plus grande réactivité par le biais d'une délibération-cadre adoptée par l'assemblée délibérante et qui couvre l'intégralité du mandat.**

**Si aucune délégation n'est consentie dans ce cadre à l'exécutif, il reviendra à l'assemblée délibérante de se prononcer via une DELIBERATION à chaque besoin d'emprunt ou de ligne de trésorerie.**



## QUELLES PROCEDURES JUSQU'À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT ?

### ETAPE 2 : L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Toute décision d'emprunter à moyen ou long terme est subordonnée à l'adoption du budget primitif.



Un maire ou Président d'EPCI ne peut pas signer une offre de prêt ou disposer de fonds si le budget n'est pas adopté, sauf en ce qui concerne les lignes de trésorerie.



## QUELLES PROCEDURES JUSQU'À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT ?

### **ETAPE 3 : ADOPTION D'UNE DELIBERATION (pas de délégation à l'exécutif) OU DECISION D'EMPRUNT (délibération cadre à l'exécutif)**

L'assemblée délibérante adopte une délibération comportant les caractéristiques essentielles de l'emprunt (montant, type et caractéristiques du taux : fixe ou variable ; si variable : indication de la marge, type d'amortissement, périodicité, conditions de remboursement par anticipation, montant des commissions ; si phase de mobilisation : indiquer les caractéristiques de celles-ci...)

Dans le cas où l'exécutif dispose d'une délégation, c'est lui qui prendra une décision dans les limites fixées par l'assemblée délibérante.

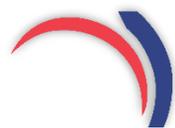


**I-Comprendre les bases : le cadre et les enjeux de l'emprunt (inter)communal**

**QUELLES PROCEDURES JUSQU'À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT ?**

**ETAPE 4 : TRANSMISSION AU CONTRÔLE DE LEGALITE**

**Ce n'est qu'après transmission de la délibération ou de la décision que l'exécutif pourra signer le contrat de prêt.**



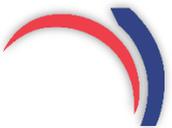
## **EN RESUME**

**Le Maire ou Président, en tant qu'ordonnateur, propose l'emprunt à l'assemblée délibérante mais n'engage les fonds qu'après autorisation. La délibération ou décision d'emprunter doit être la plus précise possible quant aux modalités et aux caractéristiques du prêt qui a été retenu.**

**Il engage sa responsabilité personnelle en cas de négligence.**

**Il n'existe pas de plafond d'endettement mais il convient de s'assurer préalablement à la réalisation d'un emprunt de sa capacité à en assurer le remboursement dans le temps.**

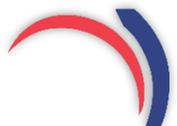
**Le remboursement des emprunts et le paiement des intérêts afférents font partie des dépenses obligatoires (art. L 2321-2 du CGCT pour les communes).**



### DE QUOI EST COMPOSE UN EMPRUNT ?

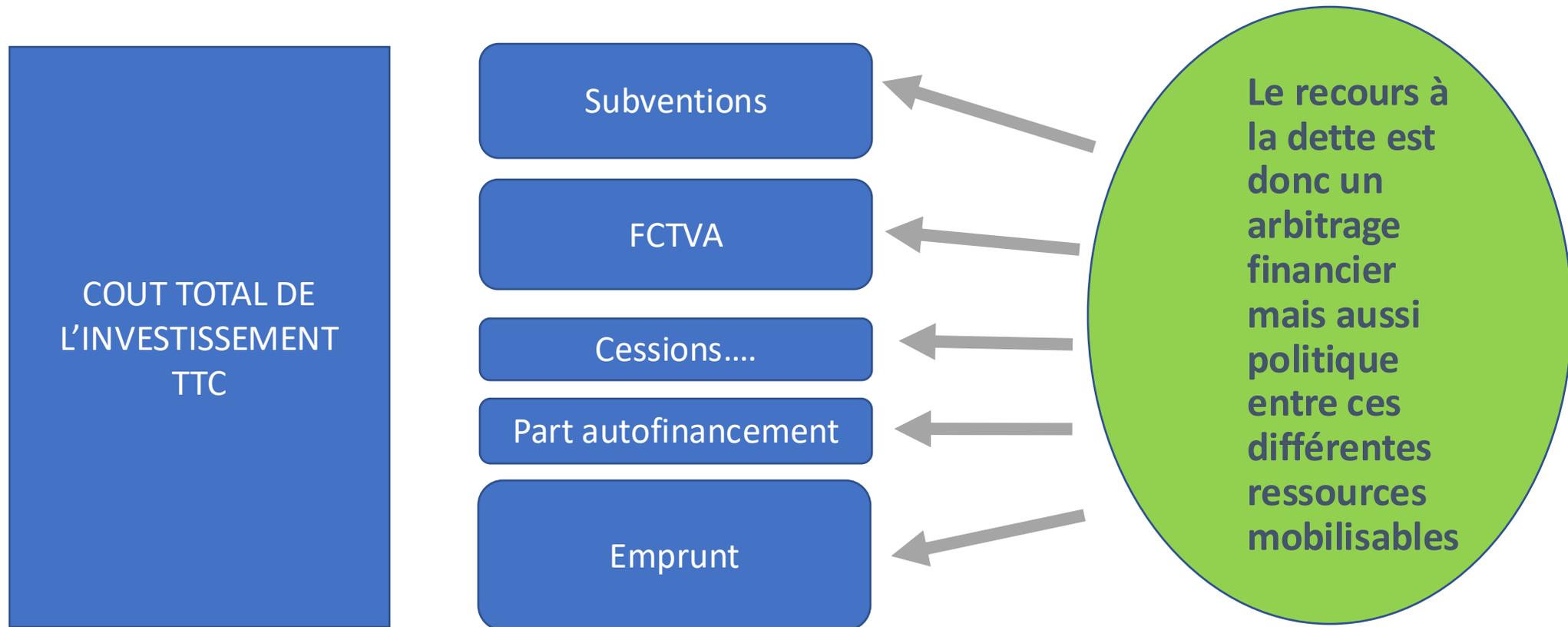
- **Le capital** : Il s'agit de la somme d'argent initiale qui est empruntée.
- **Durée du prêt**: Le temps que l'emprunteur doit rembourser le prêt.
- **Taux d'intérêt** : Taux auquel le montant de l'argent dû augmente, généralement exprimé en termes de taux annuel en pourcentage (TAEG= Taux Annuel Effectif Global).
- **Remboursements de prêt**: Montant d'argent qui doit être versé à une certaine périodicité (annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle) pour satisfaire aux conditions du prêt sur la base du capital, de la durée du prêt et du taux d'intérêt ; en général, cela est déterminé à partir d'un tableau d'amortissement.

Le prêteur peut également demander des frais supplémentaires (commission d'engagement, de dédit, de non-utilisation...).



## II- Choisir en connaissance de cause : les caractéristiques de mon emprunt

### 1 – LE MONTANT = LE CAPITAL



### 2 – LA DUREE

En fonction de l'objet  
du financement

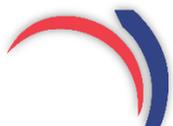
Conseillé d'adapter la durée de l'emprunt à  
la durée de vie du bien financé

Préserver sa capacité  
d'investissement

Rallonger la durée est parfois souhaitable  
pour alléger le poids du remboursement  
annuel de capital qui entre dans le calcul  
de l'épargne nette

Limiter le coût de  
l'emprunt

Plus la durée est longue, plus le coût de  
l'emprunt est élevé



## II- Choisir en connaissance de cause : les caractéristiques de mon emprunt

### 3 – L'AMORTISSEMENT

Amortissement linéaire  
ou constant

Part de capital remboursé identique à chaque échéance  
Diminution du montant d'échéance avec le temps (échéances dégressives)  
Le moins coûteux

Part d'intérêts



Part de capital



Amortissement  
progressif

Échéances identiques tout au long de la durée (échéances constantes)  
Les intérêts diminuent dans le temps tandis que le remboursement de capital augmente.  
C'est le plus utilisé par les collectivités

Part d'intérêts



Part de capital



Amortissement in fine

On rembourse le capital en une fois à la fin de la durée.

Part d'intérêts



Part de capital



Amortissement  
personnalisé

On fixe ses remboursements de capital en fonction de paramètres spécifiques

Part d'intérêts



Part de capital



### 3 – L'AMORTISSEMENT

Différé total

On diffère le remboursement en capital et intérêts

Part d'intérêts



Part de capital



Différé d'amortissement

On paye uniquement les intérêts et on commence à payer le remboursement de capital ultérieurement

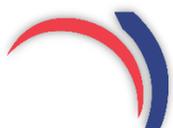
Part d'intérêts



Part de capital



**Permet d'adapter les échéances de l'emprunt à des recettes futures**



### 4 – LA PERIODICITE DES ECHEANCES

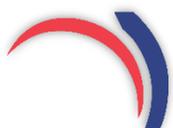
Périodicité

Annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle

Date

LE 1<sup>er</sup>, 5, 15 ou 25 du mois ;

**Répartir les échéances en fonction des recettes et des échéances déjà existantes pour éviter des tensions en trésorerie**



## II- Choisir en connaissance de cause : les caractéristiques de mon emprunt

### 5 – LE TYPE DE TAUX

FIXE

Avantages :  
On connaît le coût  
On connaît le montant des échéances

Inconvénients :  
Perte d'opportunité en cas de baisse  
des taux

REVISABLE OU  
VARIABLE

Avantages :  
Indices de référence = prix de l'argent à  
court terme  
Normalement inférieur au taux fixe  
Remboursement par anticipation moins  
coûteux = souplesse de gestion  
Si baisse de taux, le coût diminue  
Possibilité de caper (fixer un taux  
plafond)

Inconvénients :  
Répercussion de la hausse des taux  
Montant des intérêts variables en  
fonction du niveau de taux (impact dans  
la construction du budget)  
Incertitude sur le coût dans le temps



### 6 – LA BASE DE TAUX

Le taux qu'il soit variable, révisable ou fixe inclut une marge commerciale (la rémunération du prêteur) qui évolue en fonction de la santé financière, de la strate, des conditions de refinancement des banques

Les bases de taux constituent une composante de l'emprunt

Base BOND BASIS (30/360)

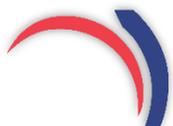
Base MONETAIRE (Exact/360)

Base ACTUARIELLE (Exact/exact)

Base 30/360 →  $100\ 000 \times 4\% \times 349 \text{ jours}/360 \text{ jours} = 3\ 877,78 \text{ euros}$

Base Exact/360 →  $100\ 000 \times 4\% \times 354 \text{ jours}/360 \text{ jours} = 3\ 933,33 \text{ euros}$

Base Exact/exact →  $100\ 000 \times 4\% \times 354 \text{ jours}/366 \text{ jours} = 3\ 868,85 \text{ euros}$



### 7 – LA CLAUSE DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

Les contrats doivent préciser les possibilités de remboursement par anticipation. Si des indemnités sont prévues, leur mode de calcul doit également l'être expressément.

Les financements à taux variable et révisable peuvent parfois être remboursés par anticipation sans indemnité, à chaque échéance d'intérêt. Cependant, de plus en plus, les prêteurs appliquent des indemnités forfaitaires (% du capital remboursé) % qui sera à négocier avant la signature du contrat.

Le remboursement anticipé des emprunts à taux fixe peut intervenir moyennant le paiement d'une indemnité visant à compenser la perte subie par le prêteur. Cette indemnité est généralement actuarielle. Elle neutralise le gain procuré par la baisse du taux de refinancement.

## 8 – LES FRAIS ET COMMISSIONS

Très variables

Doivent être pris en compte et négociés dans le calcul du coût total de l'emprunt

Fixe ou en % du capital emprunté

Appelés en début de vie du contrat ou lors de son utilisation ou de non utilisation



### EN RESUME :

**LA COLLECTIVITE DOIT TOUJOURS ESSAYER DE NEGOCIER SES CHOIX PROPRES AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES POUR L'ENSEMBLE DES CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT. LE COUT ACTUARIEL SERA LA CONSEQUENCE DES OPTIONS CHOISIES PAR LA COLLECTIVITE....**

**...MAIS**

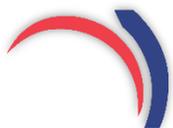
**IL EST TOUJOURS POSSIBLE QUE LA BANQUE NE SOUHAITE PAS REpondre A L'ENSEMBLE DES CONDITIONS FIXEES PAR LE CAHIER DES CHARGES, D'OÙ L'INTERET DE METTRE LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES EN CONCURRENCE.**



#### 1 – Suivi de la dette : Tableau de bord et indicateurs essentiels

##### **Disposer d'une vision globale et actualisée de son endettement**

- Inventaire précis des emprunts (type, montant, taux, échéance, indexation)
- Utilisation d'un tableau de bord actualisé synthétisant l'ensemble de la dette et facilitant les simulations



#### 1 – Suivi de la dette

##### **Intégrer les remboursements de la dette dans le cycle budgétaire**

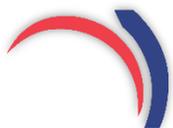
- Calendrier des échéances mis à jour régulièrement pour anticiper les flux de trésorerie liés aux amortissements et intérêts et prévoir les besoins de financement ou les marges disponibles pour de nouveaux investissements sans mettre en péril les équilibres budgétaires



#### 1 – Suivi de la dette

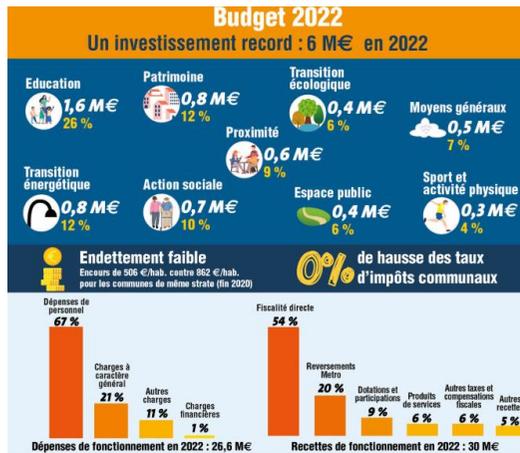
**Une bonne gouvernance passe par une communication claire sur la dette :**

- Présentation régulière de l'état de la dette en conseil municipal ou intercommunal, en lien avec les orientations budgétaires
- Mise à disposition d'indicateurs synthétiques pour les citoyens dans les rapports annuels ou les bulletins municipaux renforçant la transparence et la confiance dans la gestion



# III- Gérer sa dette au quotidien : suivi, risques et outils

## 1 – Suivi de la dette



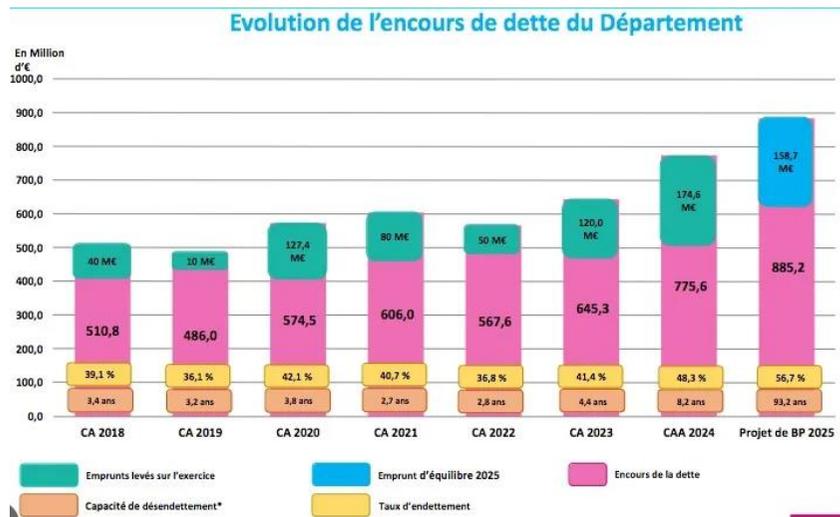
Source : Budget 2022 ville de Meylan



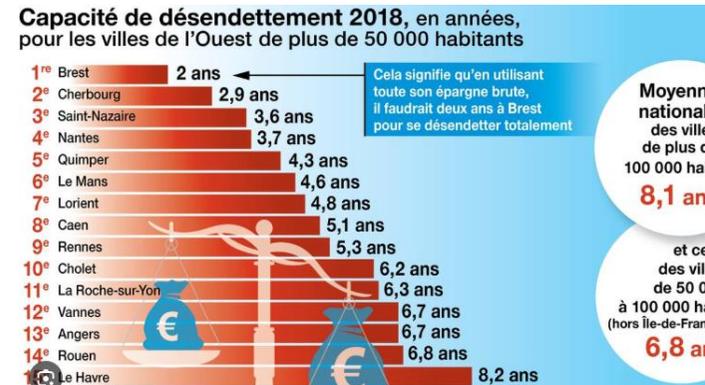
Source : Villefranche sur saône



Source : Ville de Pantin



Source Département Hérault



Source : Ouest France



Source : Montreuil

## 2 – Maîtrise des risques liés à l'endettement

### Plusieurs types de risques doivent être anticipés :

- Risque de taux : une part trop élevée d'emprunts à taux variable peut exposer la commune à une hausse des charges financières si les taux remontent
- Risque de change : très rare mais à surveiller si la commune a contracté un emprunt en devises étrangères
- Risque de renégociation : si un prêt doit être renégocié en période défavorable (hausse des taux ou baisse de la capacité de la commune), il y a un risque d'impact négatif.



### III- Gérer sa dette au quotidien : suivi, risques et outils

## 2 – Indicateurs d'alerte à surveiller

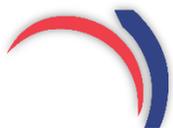
INDICATEUR	DEFINITION	AVANTAGES	LIMITES	SEUILS DE VIGILANCE
Capacité de désendettement	Encours de dette/Epargne brute (en année)	Facile à interpréter Synthétique Reconnue par les banques, les institutionnels	Sensible au variation de l'épargne Ne dit rien sur la structure de la dette	➤ >12 ans « zone d'alerte » ➤ 10 à 12 ans « zone de prudence »
Taux d'endettement	Dette/Recettes réelles de fonctionnement (en %)	Donne une idée de la taille de la dette par rapport aux ressources	Ne tient pas compte de la capacité de remboursement	>1 = à surveiller
Epargne brute	Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement	Mesure l'autofinancement brut disponible Base pour le calcul d'autres indicateurs	Ne tient pas compte du remboursement de la dette	Doit être positive car nécessaire pour investir

### III- Gérer sa dette au quotidien : suivi, risques et outils

INDICATEURS	DEFINITION	AVANTAGES	LIMITES	SEUILS DE VIGILANCE
Epargne nette	Epargne brute – Remboursement en capital de la dette	Mesure la capacité à investir après remboursement	Peut devenir négative malgré une bonne épargne brute	Négative = « zone d’alerte »
Taux de couverture des annuités	Epargne brute/Annuité de la dette (capital+intérêts)	Montre si la commune peut faire face à ses engagements annuels	Peu d’intérêt utilisée seule	<1 = incapacité à honorer ses engagements auprès des banques
Encours de dette par habitant	Capitaux restant dûs/Population	Permet une comparaison entre commune	Ne tient pas compte des différences de richesse ou de services	Comparatif à effectuer selon la taille et les compétences assumées
Durée de vie de la dette	Capitaux restant dûs/Remboursements de capital	Donne une idée de l’étalement de la dette dans le temps	Peut être allongée artificiellement pour soulager l’annuité	Variable selon les budgets et les types d’investissement

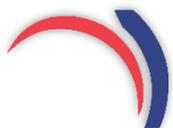
### 3 – Les bonnes pratiques de prévention

- Diversifier les types de prêt et les partenaires bancaires : ne pas dépendre d'un seul établissement
- Maintenir un niveau d'épargne brute suffisant qui permette de faire face aux imprévus et d'éviter de nouveaux emprunts non maîtrisés
- Intégrer la dette dans une stratégie pluriannuelle d'investissement
- Piloter activement le stock de dette et suivre des indicateurs clés
- Expliquer les choix d'investissement et d'endettement pédagogiquement



### 3 – Les bonnes pratiques de prévention : expliquer pédagogiquement

- **Montrer que la dette répond à un besoin d'intérêt général en expliquant le projet en termes simples :** « *Nous avons besoin d'un nouveau groupe scolaire car les effectifs augmentent chaque année.* » **et en le reliant à la qualité de vie, à l'attractivité de la commune....** « *Ce nouvel équipement permettra d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos enfants et garantira un enseignement dans de bonnes conditions.* »
- **Désamorcer les idées reçues en montrant que la dette n'est pas forcément une dérive mais un outil :** « *Ce prêt sera remboursé sur 20 ans, soit la durée de vie prévue du bâtiment.* »
- **Présenter des chiffres simples et rassurer sur la soutenabilité :** « *Le projet coûte 400 000 euros. 100 000 euros viennent des subventions, 100 000 euros sont autofinancés et 200 000 euros seront empruntés. Cela représente environ X euros/hab et par mois.* »



### 3 – Les bonnes pratiques de prévention : expliquer pédagogiquement

- **Anticiper les craintes en montrant l'impact sur les finances de la commune ;**  
*« Notre capacité de désendettement s'établit à 6 ans, bien en dessous du seuil critique des 12 ans. Cela n'impactera pas les services publics dont vous disposez ni les taux d'imposition. »*
- **Mettre en avant la logique de long terme et de solidarité inter générations en valorisant l'investissement comme un acte responsable :** *« Un emprunt, c'est une manière de répartir dans le temps un investissement utile aujourd'hui et demain, sans pénaliser notre budget annuel. »*

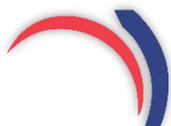
#### EN RESUME

**CONCRETISER L'INTERET DU PROJET  
SIMPLIFIER LES DONNEES FINANCIERES  
MONTRER QUE C'EST MAITRISE ET RAISONNABLE**



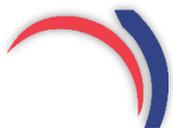
## 3 – Les bonnes pratiques de prévention : dialoguer avec les banques, le Conseiller aux décideurs locaux et le comptable public et en interne

- La banque est un partenaire dans la réalisation de vos projets. Il est de votre intérêt de la consulter le plus en amont possible car elle peut vous aider techniquement dans le montage financier de votre projet.
- → **NE PAS HESITER** :
  - à diversifier vos contacts pour ne pas dépendre d'un seul financeur
  - à demander des explications précises et écrites sur les produits proposés en terme de risques
  - Solliciter des simulations de financement comparées (durées, taux fixe ou variable, amortissement constant ou progressif, garanties, frais accessoires, outils de suivi....)
  - à demander les explications sur les modalités de remboursement par anticipation et des exemples concrets (si je rembourse au bout de 4 ans, est ce gratuit ? Si non, que devrais-je payer ?....)
  - à contacter régulièrement les banques pour connaître les conditions de marché



## 3 – Les bonnes pratiques de prévention : dialoguer avec les banques, le Conseiller aux décideurs locaux et le comptable public et en interne

- **Votre Conseiller aux Décideurs Locaux et votre comptable public** sont des partenaires neutres et compétents qui peuvent :
  - vous alerter sur l'évolution de vos indicateurs clés (niveau d'épargne, capacité de désendettement, annuité de la dette...)
  - Proposer des outils de suivi budgétaire mensuel ou trimestriel
  - Vous aider à vérifier votre capacité à faire face à un projet d'emprunt
  - Vous assister dans l'intégration des opérations comptables liées à la dette



## 3 – Les bonnes pratiques de prévention : dialoguer avec les banques, le Conseiller aux décideurs locaux et le comptable public et en interne

- En interne :

- **Lorsqu'on est une collectivité avec plusieurs services**, les finances vont mettre en place un suivi du stock de dette et créer un tableau de bord avec les indicateurs clés de la dette, intégrer les conséquences des emprunts projetés sur la prospective financière ; les marchés publics vont indiquer quand et comment décaisser les emprunts par rapport au planning de prévision des travaux, s'assurer de maîtriser le coût du projet pour éviter d'avoir à emprunter plus que prévu ; le patrimoine/foncier va évaluer la durée de l'investissement, les opportunités de cession d'actifs....

- Lorsqu'on est une collectivité avec un(e) secrétaire de mairie, on fait appel à l'équipe du CFMEL



### **MA COMMUNE GERE T'ELLE BIEN SA DETTE ?**

Existe-t-il un Plan Pluri Annuel d'investissement ?

Un suivi de l'évolution de l'épargne brute est-il réalisé régulièrement ?

Connaissez-vous la capacité de désendettement de votre collectivité ?

Lorsque vous empruntez, faites-vous appel à plusieurs organismes bancaires ?

Evitez-vous les emprunts à taux variable non capés ?

Avez-vous un tableau spécifique pour suivre votre encours de dette ?

Echangez-vous avec votre CDL et/ou comptable public quand vous envisagez de réaliser un projet important ?

Avez- vous une information synthétique annuelle sur votre dette à l'aide de graphique et/ou d'indicateurs clés ?

Avez-vous fixé des règles internes (part d'autofinancement minimale, durée maximale, capacité de désendettement maximale) ?



MA COMMUNE GERE T'ELLE BIEN SA DETTE ?

## RESULTATS

**9 à 10 OUI → Vous pourriez animer la Commission Finances à l'Assemblée Nationale !**

**6 à 8 OUI → Vous suivez les choses d'assez près, mais quelques zones d'ombre subsistent !**

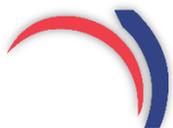
**3 à 5 OUI → La dette ?... Oui, j'en ai déjà entendu parler, en séance.... Une fois !**

**0 à 2 → On a une dette ?**



**COMPRENDRE LA DETTE, C'EST COMPRENDRE COMMENT LA COMMUNE INVESTIT, POUR QUI, AVEC QUEL RISQUE ET A QUEL PRIX.**

**ELLE PERMET DE CONCRETISER UN PROJET DE MANDAT ET DE PRESERVER L'EQUITE ENTRE GENERATIONS.**



## **LES 5 ESSENTIELS A RETENIR POUR ETRE UN ELU DECIDEUR ECLAIRE**

**La dette n'est autorisée que pour investir, jamais pour combler un déficit de fonctionnement**

**Sur le projet : est-ce un investissement structurant, utile, durable pour les habitants inscrit au PPI ? Quelle est la part d'autofinancement et de subventions ?**

**Sur l'emprunt projeté : montant , durée, type de taux (fixe, variable, capé, complexe ?), comparatif de plusieurs offres ? Frais annexes ? Modalité de remboursement par anticipation ?**

**Sur la soutenabilité : capacité de désendettement après l'emprunt ? Impact sur épargne nette ? Marge de manoeuvre pour l'avenir ?**

**Sur les risques : clauses et risques de taux ? Qui a vérifié le contrat ? Délibération ou décision valides ?**



## Sources

[Enquête sur la perception de la dette publique par les Français - IPSOS – Janvier 2021](#)

[Note 2024 de l'Observatoire des finances et de la gestion locale sur la dette locale](#)

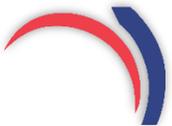
[La Banque Postale - "Note de conjoncture : tendances par niveau de collectivités locales et éclairages par politiques publiques" – Septembre 2024 -](#)

[Observatoire des finances et de la gestion publique locales - Accéder aux indicateurs clés des comptes des collectivités locales en 3 étapes](#)

[Direction Générale des Collectivités Locales - Les collectivités locales en chiffres 2024](#)



## IV- QUESTIONS REPNSES



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION !**

